

PARLONS DÉMOCRATIE !

DIX ANS APRÈS LE REFERENDUM SUR LE TRAITÉ DE MAASTRICHT, ELLE EST EN DANGER !

Pendant toutes ces années, la démocratie n'a pas cessé d'être bafouée :

- ☛ Modification de la Constitution, pour en permettre l'adoption, par le Congrès (les deux chambres réunies), sans consultation du peuple qui ne voulait pas de ce traité, refusé par 55 %, malgré une campagne agressive des partisans du « oui » voire une stigmatisation des « nonistes ».
- ☛ Adoption, sous le ministère Jospin, du traité de Barcelone (dont la CES attendait avec impatience la mise en application...) qui durcit certains articles du traité de Maastricht et n'inclut aucun « volet social ».
- ☛ Atteintes au droit de grève par, notamment, la réquisition du personnel : rappelons-nous comment l'action de nos camarades des raffineries, dans le cadre de la remise en cause des retraites, a été stoppée.
- ☛ Utilisation de l'article 49.3 qui permet de se passer du vote des représentants du peuple quand on craint qu'il n'aille pas dans le sens souhaité par le gouvernement.
- ☛ Non prise en compte de la volonté des salariés qui expriment, par la lutte, leur attachement à leurs entreprises, au service public, à l'intérêt général : ainsi du combat des Goodyear pour sauver le site d'Amiens, des cheminots pour maintenir le service public des transports, des personnels hospitaliers confrontés au diktat de la rentabilité, etc...
- ☛ Reniements des promesses ministérielles aux salariés de Florange, de Pétroplus, ...

LA LISTE SERAIT TROP LONGUE, NOS CAMARADES LA CONNAISSENT MALHEUREUSEMENT TROP BIEN, ILS EN SOUFFRENT, EN PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE LES ATTAQUES SUR LES PENSIONS DE RETRAITE, DÉJÀ FORT NOMBREUSES, MAIS DONT DE NOUVELLES S'ANNONCENT, SANS QUE LA MOBILISATION SOIT SUFFISANTE POUR S'Y OPPOSER.

Sur un plan général, une vraie démocratie devrait pouvoir permettre que figurent, parmi les parlementaires, des membres de toutes les catégories sociales : actuellement, et depuis des années, le monde ouvrier n'est pas représenté, la politique est accaparée par des « professionnels » issus de cabinets d'avocats ou de la haute administration, totalement ignorants du monde du travail.

Le constat pourrait être désespérant, démobilisateur : mais les luttes sont nombreuses, dans nos industries, comme dans de nombreux établissements de service public (les hôpitaux, les écoles et collèges, l'administration judiciaire, les transports...).

Mais ne faudrait-il pas que toutes ces luttes soient coordonnées au lieu d'être dispersées ? La pétition « salaire-emploi » répond-elle aux attentes des syndiqués et à l'enjeu du combat d'aujourd'hui ?

Seules les luttes, massives, feront que pourront être inversées les positions prises par le gouvernement et faire que les revendications des salariés et non celles du Medef décident de la politique de notre pays.

Sommaire

- 1 . L'édito
- 2 . L'Action
- 3 . L'Information
- 4 . L'orga, le Point/La vie des sections.

Selon certains médias, notamment les journaux télévisés, les événements en France et dans le monde se résument aux naissances princières, à Roland Garros, à un tremblement de terre dramatique ou à des pluies diluviennes dans le sud...

Celui ou celle qui n'a pas d'autre source d'information pourrait croire qu'il n'y a pas de contestation des politiques d'austérité imposées aux travailleurs, pour le plus grand bien des multinationales et de leurs actionnaires et dirigeants. Mais :

○ Quel média a fait état des grèves des métallurgistes turcs : les sites Renault, Peugeot, Ford, sont entrés en action les uns après les autres, dans un mouvement fort et dynamique. En Allemagne, « ce grand pays de la réussite et du dialogue social », après les personnels de l'aviation civile, ce sont les cheminots qui revendiquent et la contestation qui s'exprime.

○ La Grèce s'oppose de toutes ses forces aux exigences de la Troïka (Commission européenne, FMI, Banque Européenne) : plus de 300 organisations en action le 11 juin, contre le nouveau mémorandum. Sa lutte est notre lutte : ce que subissent ces populations, nous le subissons demain si nous laissons faire.

○ Plus loin de nous, dans les pays d'extrêmes bas salaires (comme le Bangladesh), les travailleurs s'organisent pour exiger de meilleures conditions de travail et de vie.

Et chez nous, c'est **GRAFTECH**, en Savoie, qui se bat contre la fermeture du site, dont le carnet de commandes est pourtant plein ! Seule la recherche de plus-values boursières motive la décision de la direction de l'usine.

Les salariés de **TOTAL**, qui souhaitent se faire entendre lors de l'Assemblée générale des actionnaires, ont été accueillis par des grenades lacrymogènes et seule une délégation de deux de nos camarades a pu s'exprimer... sous les insultes, les huées et les sifflets des actionnaires. Ces derniers ont ainsi manifesté leur haine des travailleurs, qui sont pourtant à l'origine de leur rente !

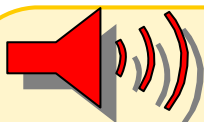
Quelques avancées obtenues par la grève chez **DSM NUTRITIONAL** : ne l'oublions jamais, seule la lutte paie.

Elle a payé chez **SANOVI PASTEUR** : 39 salariés en contrat précaire gagnent et voient leur contrat requalifié en CDI. Avec la CGT, ces salariés ont gagné leur procès en appel et la direction a dû procéder à plus d'une centaine d'embauches.. C'est une grande victoire contre la précarité. La CGT appelle à continuer le combat pour la requalification d'autres CDD.



Quant à **TOTAL**, nos camarades de la raffinerie de Dunkerque mènent deux projets industriels innovants liés à l'utilisation de l'hydrogène comme source d'énergie : ces projets sont de véritables moyens de maintenir l'emploi de qualité tout en étant utiles à l'environnement !

Depuis le 11 juin 2015 les salariés de la **RAFFINERIE DE LA MÈDE** à l'initiative de la CGT, ont lancé une grève illimitée pour s'opposer au projet du groupe TOTAL.



ET, NOUS, RETRAITÉS, COMMENT SE FAIRE ENTENDRE ?

Nous ne disposons pas de ce formidable levier qu'est la grève, qui touche l'employeur à ce qui est essentiel pour lui, sa rentabilité, ses profits. Mais nous sommes des millions, dont **plus de 100 000 syndiqués à la CGT** et nous ne sommes pas sans moyen : l'Union Confédérale des Retraités CGT lance une pétition, profitons-en pour aller à la rencontre et au débat avec nos voisins, nos amis.

Par ailleurs, l'UCR sera une nouvelle fois présente sur le Tour de France et elle lance une campagne publicitaire pour sensibiliser au syndicalisme retraité.

A LA BOTTE DU MEDEF !

Le 17 février dernier, Manuel Valls a engagé la responsabilité du gouvernement au travers de l'article 49-3 de la Constitution afin de faire adopter la « loi Macron », sans vote.

C'est dire qu'il est sans majorité.

C'est dire combien ce texte, voulu par le Medef est nocif pour l'ensemble du monde du travail.

Salariés actifs et retraités ont leur mot à dire sur ce qui est une casse sans précédent du statut du salarié.

La loi Macron, c'est 106 articles et 19 ordonnances avec une seule volonté bien affichée : la casse du Code du Travail.

Le Medef en a rêvé, le gouvernement l'a fait.

La loi Macron, c'est : l'ouverture du travail le dimanche (une négation du droit au repos), le travail de nuit banalisé (en soirée jusqu'à 23h59 dit-il), une plus grande facilité de licenciement pour les employeurs, la fin pour les salariés de la possibilité d'aller au tribunal même en cas de licenciement abusif, l'insécurisation des élus du personnel, la mise en place de nouvelles règles de représentativité, la fin de la médecine du travail, la mort annoncée des CHSCT, le contournement de la règle de l'accord majoritaire. Cette loi ultra-libérale marque, pour l'ensemble des salariés, pour les actifs mais aussi, par ricochet, pour les retraités, un très net retour vers le 19ème siècle.

LA CGT, AVEC L'ENSEMBLE DES SALARIÉS,

SE DOIT DE TOUT METTRE EN ŒUVRE

POUR BATTRE EN BRÈCHE

CE MONUMENTAL RETOUR EN ARRIÈRE.

SANS AUCUN DOUTE,

LES RETRAITÉS SERONT DE LA PARTIE.

BIEN VIEILLIR...

La première des choses, c'est de rester en bonne santé : ce n'est malheureusement pas le cas pour tous. Pour résoudre certaines difficultés, il nous est proposé de nouvelles technologies, mais celles-ci peuvent-elles remplacer des soins ? Non, il est préférable d'être soigné par quelqu'un plutôt que de disposer d'appareils qui ne sont pas toujours fiables ou qui font peur à certaines personnes âgées, qui n'osent pas ou ne veulent pas s'en servir. Il est certain que pour les enfants d'un parent âgé, le fait que celui-ci accepte une alarme, soit en pendentif soit en montre, les rassure mais si l'appareil reste dans un tiroir, son coût sera en pure perte.

Les politiques se penchent sur la place du retraité dans la société mais le vieillissement de la population s'il est présenté comme un coût, représente aussi un créneau juteux : **on parle alors de Silver Economy (silver = argent, en référence à la chevelure des anciens ?).**

En ce qui concerne l'aménagement du logement, volets roulants, monte-escalier... on est d'accord car cela aidera la personne âgée à rester chez elle plus longtemps. Mais parlons des déserts médicaux, il y a là un problème, qui pourrait être réduit par des consultations à distance : bien sûr c'est dispenser des soins à des personnes isolées mais est-ce que cela correspond à ce qu'elles attendent ? Certainement pas, c'est de présence, voire d'un peu de compassion qu'elles ont besoin, mais pour cela il y a besoin de disposer d'un personnel qualifié, d'auxiliaires de vie reconnus avec du temps à consacrer à ces personnes.

Il y a aussi la robotique qui progresse. Là on attaque un autre domaine avec la mise en place de technologues experts, organisés nationalement et très engagés au niveau de la CNAV/CARSAT. Ils tentent de faire avancer ces nouvelles technologies, mais dans ce cadre, des subventions publiques passeraient dans le privé, dans la finance. Toute la robotique n'est pas à rejeter **mais prenons garde à ce que cela ne passe pas par la rentabilité au détriment du bien-être des personnes âgées.**

Source : exposé de Catherine Gaucher de l'université de Grenoble

RAPPEL AGENDA

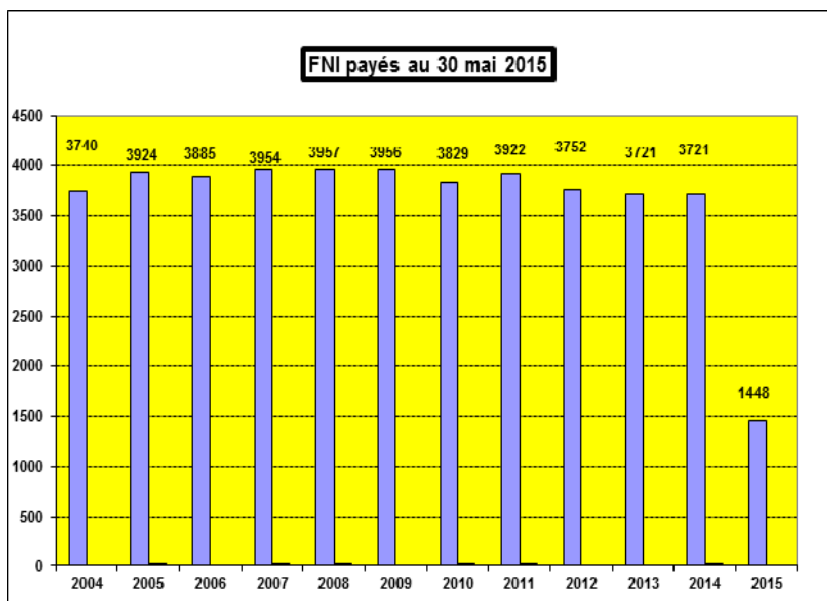
25 JUIN /JOURNÉE D'ACTION CGT.

24, 25, 26 JUIN/COLLOQUE PÉTROLE-CHIMIE

8 SEPTEMBRE/ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS DE LA FNIC

l'Orga — le point

Le nombre de FNI versés sur les années 2014 et 2015 sera pris en compte pour la participation des syndicats et sections au congrès confédéral de 2016. Le poids des retraités dans la CGT est très important, il est donc essentiel qu'ils soient représentés à leur juste niveau. A fin mai, au 5ème mois de l'année, nous sommes à 40 % de versements seulement : merci aux camarades de faire le nécessaire dans les meilleurs délais afin que, dans notre numéro de juillet/août nous puissions, enfin, donner un bilan positif !



APPEL AUX RESPONSABLES ORGA : notre bulletin UFR est diffusé à plus de 3000 exemplaires mais cela signifie qu'un nombre important de camarades ne le reçoivent pas. Nous demandons à tous les responsables des sections ou bases, voire syndicats, de bien vouloir nous communiquer la liste de leurs adhérents et de, régulièrement, nous préciser les adresses à y ajouter, à corriger, voire supprimer. Nous les en remercions par avance.

La vie des sections



BIEN VIEILLIR : LE SUIVI MÉDICAL PROFESSIONNEL.



Tout au long de notre vie professionnelle, nous avons été soumis à des conditions de travail nous soumettant plus ou moins à des risques physiques, chimiques, biologiques, ...

Précarité, contraintes physiques et d'organisation imposées entraînent une forte dégradation de la santé des salariés. On considère que, pour 6 % des salariés présentant une maladie, cette dernière est imputable au travail.

Avec l'appui du gouvernement, le Medef voudrait bien se débarrasser des CHSCT. Le travail qui y est fait par nos camarades est un point d'appui important pour la sauvegarde de la santé des salariés et de leur vie à la retraite.

La responsabilité de l'employeur ne s'arrête pas lorsque nous quittons l'entreprise. Lors de notre départ de l'entreprise, nous devons exiger de lui notre fiche individuelle d'exposition, ainsi que la copie de notre dossier médical.

Rester syndiqué, auprès de l'entreprise, est le meilleur moyen pour se défendre en cas de maladie pro.

Notre Fédération a mis à la disposition de tous, actifs et retraités, un petit fascicule sur le « Suivi médical professionnel et post-professionnel des salariés ayant été exposés à des agents ou procédés potentiellement dangereux »... **À SE PROCURER D'URGENCE !**

DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA FNIC :

<http://www.fnic-cgt.fr>

DANS LA RUBRIQUE PUBLICATIONS/AUTRES PUBLICATIONS) OU SUR DEMANDE À LA FÉDÉRATION,

☎ 01 55 82 68 82